



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 20 juin 2023 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Le siège numéro 3 est vacant.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence et il ouvre les assemblées publiques de consultation à 19 h 32.

1.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

1.1.1 234, ROUTE 271

Demande : Autoriser la construction d'un entrepôt commercial à 2 mètres de la ligne d'emprise de la rue Des Marais.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est 19h38.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et visioconférence

125308-06-2023

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Fournier appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

1.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° de résolution
ou annotation

1.1.1 234, ROUTE 271

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LÉGISLATION

4. RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT 603-2021 – GESTION CONTRACTUELLE

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

5.1 234, ROUTE 271

6. VENTE D'UN TERRAIN AU LAC-RAQUETTE – LOT
4 699 459

7. OFFRES POUR LE BOIS – CHEMIN DE LA CEINTURE

PERSONNEL

8. RESPOSABILITÉ DES ÉLUS

9. CONSEILLER MUNICIPAL – DÉMISSION

FINANCES

10. CHEMTRADE – AUTORISATION DE PAIEMENT

TRAVAUX PUBLIC

11. NETTOYAGE DU RANG DE LA CEINTURE POUR LE
DÉPLACEMENT DE LA LIGNE D'HYDRO – SOUMISSION –
BLAIS & PAQUET INC.

12. CREUSAGE DES FOSSÉS DANS LE RANG ST-HENRI – PRÈS
DU 485, RANG ST-HENRI

13. SOUMISSION TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES –
RÉNOVATION DU 152, RUE PRINCIPALE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

125309-06-2023

4. RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT 603-2021 – GESTION CONTRACTUELLE

La directrice générale dépose le rapport annuel sur la gestion contractuelle. Celui-ci sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au dépôt dudit rapport annuel.



125310-06-2023

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

5. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 234, ROUTE 271**

Considérant que le propriétaire du 234, route 271 (lot 6 412 549) a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un entrepôt commercial à 2 mètres de la ligne d'emprise de la rue Des Marais ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance de ladite demande de dérogation mineure ;

Considérant que le règlement de zonage numéro 447-2006 stipule que la marge de recul avant minimale est de 8 mètres dans la zone CB ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure du 234, route 271 (lot 6 412 549) conditionnellement à la reprofilation du fossé de la rue Des Marais ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation pour la propriété du 234, route 271 (lot 6 412 549) conditionnellement à la reprofilation du fossé de la rue Des Marais.

125311-06-2023

6. **VENTE D'UN TERRAIN AU LAC-RAQUETTE – LOT 4 699 459**

Considérant que la municipalité a mise en vente une parcelle de terrain enclavée utilisée à titre de rue privée ;

Considérant qu'il a été constaté que le titre de propriété n'était pas clair ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Coralie Rodrigue, directrice générale, greffière-trésorière à communiquer avec le Registre foncier afin de faire clarifier le titre de propriété.

7. **OFFRES POUR LE BOIS – CHEMIN DE LA CEINTURE**

Ce point est reporté à la séance du 4 juillet 2023.

125312-06-2023

8. **RESPONSABILITÉ DES ÉLUS – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 125092-11-2022**

Considérant que les membres du conseil désirent modifier le partage des responsabilités des élus ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution numéro 125092-11-2022 pour assigner les responsabilités suivantes aux élus actuels :

- Maire suppléant : Monsieur Marc Cloutier
- Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS) : Monsieur Jonathan Pépin et Monsieur Claude Fournier, substitut



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- Travaux publics : Monsieur Jonathan Pépin et
Monsieur Marc Cloutier, substitut
- Corporation de développement
économique de St-Benoît Labre (CDE) : Monsieur Jean-Marc Doyon
- Comité consultatif d'urbanisme : Madame Ginette Lessard
- Service des loisirs et comité de l'OTJ : Madame Mélanie Raymond
- Comité de la ruralité / politique familiale / MADA / Réseau Biblio :
Monsieur Claude Fournier
- Syndicat : Madame Ginette Lessard
- Sécurité publique : Monsieur Jean-Marc Doyon
- Comité des actifs : Madame Ginette Lessard,
Monsieur Marc Cloutier et
Madame Mélanie Raymond
- Comités des riverains : Monsieur Marc Cloutier.

125313-06-2023

9. CONSEILLER MUNICIPAL – DÉMISSION

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la lettre de démission du conseiller au siège numéro 3, monsieur Pier-Luc Gilbert en date du 6 juin 2023.

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission et de constater que le siège numéro 3 est officiellement considéré comme vacant et que la date du scrutin sera connue dans les 30 jours par la directrice générale et greffière-trésorière. Les membres du conseil désirent remercier monsieur Pier-Luc Gilbert pour ses services envers la municipalité depuis son élection.

125314-06-2023

10. CHEMTRADE – AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant avoir reçu la facture reliée à la commande de sulfate ferrique par Aquatech au montant de cinq mille cinq cent quarante et un dollars et trente et un cents (5 541,31\$) taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de Chemtrade au montant de cinq mille cinq cent quarante et un dollars et trente et un cents (5 541,31\$) taxes incluses.

125315-06-2023

11. NETTOYAGE DU RANG DE LA CEINTURE POUR LE DÉPLACEMENT DE LA LIGNE D'HYDRO – SOUMISSION – BLAIS & PAQUET INC.

Considérant que le nettoyage des terrains dans le chemin de la ceinture doit être fait, puisque la ligne d'hydro doit être déplacée ;

Considérant que le service des travaux publics avait obtenu une soumission de Blais & Paquet inc. pour le nettoyage des terrains dans le chemin de la ceinture au montant de cinq mille sept cent quarante-huit dollars et soixante-quinze cents (5 748,75\$) taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

présents d'accepter la soumission au montant de cinq mille sept cent quarante-huit dollars et soixante-quinze cents (5 748,75\$) taxes incluses et d'autoriser les travaux.

12. CREUSAGE DES FOSSÉS DANS LE RANG ST-HENRI – PRÈS DU 485, RANG ST-HENRI

Ce point est reporté à la séance du 4 juillet 2023.

125316-06-2023

13. SOUMISSION TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – RÉNOVATION DU 152, RUE PRINCIPALE

Considérant que des travaux supplémentaires doivent être fait au 152, rue Principale ;

Considérant que la municipalité désire aller en appels d'offres sur invitation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à aller en appels d'offres sur invitation selon ladite liste déposée aux conseillers.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 45 à 20 h 00.

125317-06-2023

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 00.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.


JEAN-MARC DOYON, MAIRE


CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE